

Violence conjugale

La violence conjugale peut prendre les formes suivantes : violence physique ; violence sexuelle ; violence psychique ; violence financière/économique. Cette dernière n'est pas traitée dans cette annexe.

La même vigilance est nécessaire que pour la violence parentale (voir annexe 1) lorsque on tente d'apprécier la problématique de la violence entre partenaires. En Suisse, l'utilisation des statistiques des centres LAVI, de la police cantonale, des centres Solidarités femmes n'est pas adéquate pour apprécier l'incidence de violence entre partenaires, car elles ne reposent que sur les annonces/dénonciations faites par les personnes se déclarant victimes. Or comme le précise Eva Wyss (2006), « *L'homme a du mal à s'identifier avec le rôle de victime et garde le silence (...) Il n'est pas capable de parler de son statut de victime* ».

D'autre part, une dénonciation de violence n'est pas preuve que violence il y a eu. L'expérience des organisations paternelles démontrent, sur base de dossiers concrets, qu'un certain nombre de dénonciations, et mêmes de condamnations, ont été faites (et donc enregistrées dans les statistiques) sur base de faux témoignages pour écarter le père du domicile familial.

Elizabeth Badinter (féministe reconnue au niveau Européen) a relevé, à maintes reprises dans la publication de son livre « *Fausse Route* » (2003) et depuis, un aspect plus sournois de la manière dont la thématique est traitée. « *Dans les enquêtes et discours sur les violences conjugales, le partage des rôles sonne comme une évidence: les hommes sont coupables et les femmes sont victimes. Un présupposé justifié par les faits, étayé par les statistiques, quand il s'agit des violences physiques, coups, viols, meurtres. Mais, dans la plupart des cas, incantations et travaux mélangent tous les types de violence conjugale, celle des poings et celle des mots. C'est l'addition à laquelle s'est livrée la seule étude sérieuse menée en France sur ce sujet, l'« Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France » (Enveff), rendue publique en 2001. De ses conclusions est sorti un « indice global » de la violence conjugale: 10% des femmes s'en déclarent victimes. Ce chiffre effrayant et la terminologie utilisée occultent le fait que les trois quarts de ces « violences » sont des agressions psychologiques - insultes, dénigrement ou harcèlement. Une question se posait: et les hommes, massivement accusés à l'aune de ces agressions psychologiques, ne leur arrive-t-il pas d'en être victimes, eux aussi? Selon l'étude réalisée par l'institut BVA pour L'Express, hommes et femmes se déclarent à peu près également victimes de cette guerre conjugale, qu'on doit hésiter à qualifier de « violence », fléau trop grave pour être abandonné aux mots. Il faut s'en tenir aux faits » (Badinter 2005). En 2008, elle déclare sur Temps Présent (13 mars) concernant les hommes battus par leur partenaire: « *En France, c'est un sujet tabou, mal élevé et politiquement très incorrect tout simplement parce que de parler des hommes battus est ressenti comme une volonté de diminuer la critique qu'on peut adresser aux hommes qui battent. Le risque d'une telle attitude est très grave : on risque de ne pas être entendu ; la chape de plomb est si lourde sur le sujet que, quand on essaie de parler du sujet, on est déconsidéré (...) La raison de la violence n'a pas de sexe. La violence appartient à l'humanité* ».*

Dans le contexte de la présente révision de la loi concernant l'aptitude des pères et des mères à assumer conjointement leur parentalité en respectant la priorité du bien-être de l'enfant, ce qui est important de savoir est en quelle mesure les parents qui sont violents entre eux peuvent être des parents adéquats, et de quelles appuis ils ont besoin pour réduire les incidences de violences qui se répercutent parfois sur la relation enfants-parents. Sur ces aspects voir particulièrement Larroche (2007) ci-dessous).

1- Pour la Suisse, Eva Wyss (2006) précise « les recherches menées jusqu'à présent sont presque toute sans exception fondée sur le schéma de l'homme auteur et de la femme victime. D'où l'absence de questionnement sur la situation inverse ». Car En Suisse, les études menées par Gillioz et al (1997) et Killias et al (2005) sur la violence conjugale se sont limitées exclusivement à des enquêtes de victimisation par échantillonnages et ne questionnant que des femmes. Les catégories de violences répertoriées par les 2 études ne sont pas totalement comparables, mais globalement les résultats suggèrent une incidence de violence similaire. Selon Gillioz et al (1997), au cours de leur vie, 12,6 % des femmes rapportent avoir subi de la violence physique, dont 74% est composée de « pousser, empoigner ou bousculer », donc 3.28% rapporte de la violence physique plus sérieuses que cette dernière catégorie. 11.6% rapportent avoir subi des agressions sexuelles, et 40.3% des agressions psychologiques, dont 89% consiste « d'injures et d'insultes », donc 4.4% plus sérieux que cette dernière catégorie. Bizarrement un faible pourcentage des femmes interviewées rapporte de la violence physique et psychologique réciproque entre partenaires.

2- La seule enquête de victimisation en Suisse qui a inclut un échantillon de femmes (1'150) et d'hommes (707) est celle de Bodenmann (2004), qui bizarrement n'est jamais mentionnée dans les revues sur la violence conjugale en Suisse, probablement dû à la « chape de plombs » sur la violence féminine en Suisse. L'étude s'est basée sur un sondage de 1150 femmes et 707 hommes appartenants aux 3 régions linguistiques du pays selon une représentativité en termes de classe sociale, de sexe et de langue; le chapitre sur la violence conjugale contient le pourcentage des hommes et des femmes qui admettent avoir perpétré différents types de violence à l'encontre de leur partenaire.

Type de violence perpétrée	Hommes	Femmes
Bousculer, pousser, secouer	7%	8%
Frapper: coups de pied/poing	1.6%	1.6%
Régulièrement rouer de coups, maltraiter avec des objets, voire étrangler	0.7%	0.6%
Violence psychique : menaces	5%	9%
Rabaisser volontairement devant d'autres personnes	5%	11%
Blesser volontairement : dénigrer, vexer, trahir la confiance	24%	25%
Endommager ou détruire des objets auxquels le partenaire tient particulièrement	2%	1%

3- L'étude de l'OFS (2008) sur les homicides dans le couple rapporte que 82% des victimes décédées entre 2000 et 2004 étaient des femmes dont le coupable présumé était le partenaire, et 18% étaient des hommes avec sa partenaire comme présumée coupable. Les chiffres se rapportant sur les victimes qui ne sont pas décédées et qui ont soufferts de lésions de différentes catégories de sévérité suggèrent que le chiffre noir (cas non déclarés) augmente proportionnellement beaucoup plus chez les hommes que chez les femmes.

4- L'institut de la Statistique du Québec (Laroche 2007), sur base de la grande « Enquête sociale générale sur la victimisation criminelle de Statistique Canada » et menée en 2004 auprès de 10'600 hommes et 13'166 femmes, rapporte que « les taux de prévalence de la violence conjugale observés au cours des 5 dernières années précédent l'enquête sont semblables chez les hommes et les femmes ». Entre 1993 et 2004, il est constaté « une importante réduction de la prévalence (32%) et du taux de prévalence de la violence

conjugale (41%) chez les femmes. Dans le cas de violence grave, les baisses correspondantes sont respectivement de 44% et de 53% (...) Le présupposé selon lequel la violence constitue un phénomène récurrent caractérisé par une dynamique d'escalade de la violence (...) ne correspond qu'à une minorité de cas ». Le rapport conclut, qu'avec la possibilité accrue de pouvoir cerner les diverses trajectoires développementales parcourues par les différents types d'agresseurs (violence situationnelle ; abuseur systématique) et les différents types de victimes, les stratégies de prévention adaptées à chaque catégorie de situation et de type de conjoint violent, qu'il s'agissent d'hommes ou de femmes, ont visiblement commencer à porter leurs fruits pour contrer et dans la mesure grandissante, prévenir la violence conjugale.

5- Catriona Mairlees et Carole Byron (1999) dans leur étude basée sur le « British Crime Survey » de 1996 concluent que :

- 4.2% de femmes et 4.2% d'hommes disaient avoir été attaqués physiquement par un partenaire actuel ou passé dans l'année précédente. 4.9 % des hommes et 5.9% des femmes avaient subis des violences physiques ou avaient été menacées sérieusement.
- Les femmes avaient été 2 fois plus fréquemment blessées que les hommes.
- 23% des femmes et 15% des hommes âgés de 16 ans à 59 ans disaient avoir été attaqués physiquement par un partenaire actuel ou passé dans leur vie. Ces chiffres augmentant à 26% et 17% respectivement concernant les menaces sérieuses.

6- Prof. Dr. Amendt (2002) basée sur une étude sur 3800 hommes et concernant spécifiquement la violence conjugale pendant la période de séparation a obtenu les résultats suivants :

- 30% ont rapportés des actes de violence de part et d'autre.
- 58% des violences sont dites avoir été initiées par l'épouse
- 25 % des violences sont dites avoir été initiées par l'époux
- 17% sont dites avoir été initiées mutuellement.

7- Magdol et al. (1997) suggèrent , dans une étude sérieuse du point de vue méthodologique en Nouvelle Zélande, que le taux de violence perpétrée par les jeunes femmes augmente dans le cadre conjugal, avec des pourcentages plus élevés de femmes violentes que d'hommes violents.

Bibliographie pour annexes 1 et 2

Amendt G. Prof. Dr (2002) Dpt of Social Work, Université de Brehmen.

Badinter, Elizabeth (2003) Fausse Route, ed. Odile Jacob, Paris

Badinter, Elizabeth (2005) La vérité sur les violences conjugales, L'Express (20 juin), Paris
<http://www.lexpress.fr/info/societe/dossier/violenceconju/dossier.asp?idc=433633>

Badinter, Elizabeth (2008) Interview sur Temps Présents, TSR (13 mars 2008)
<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=500000#bcid=568968;vid=8853003>

Bodenmann, Guy (2004) Le bien être des couples suisses. Questions Familiales 2, pages 48-50.

Centre national d'information sur la violence dans la famille (2001). Etude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et négligence envers les enfants. Rapport final, Ottawa.

Gillioz Lucienne et al (1996) Domination et violence envers la femme, ed Payot Lausanne.

Killias, Martin et al (2005) Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan, ed Staempfli Berne.

Laroche, Denis (2007) Contexte et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes au Canada, Institut de la statistique du Québec, Québec.

Magdol L. et al (1997). Gender differences in partner violence cohort of 21 year-olds : bridging the gap between clinical and epidemiological approaches. Journal of Consulting and Clinical Psychology No 65, p68 – 78.

Miirles Catriona et Byron Carole (1999) Research findings No 86. Home Office Research, Development and Statistics Directorate, Londres, GB.

Odas (2007) Protection de l'enfance : une plus grande vulnérabilité des familles, une meilleure coordination entre acteurs. Observatoire national De l'Action Sociale décentralisée, Paris.

Odas (2008) Protection de l'enfance : de nouvelles perspectives dans les départements. Observatoire national de l'Action Sociale décentralisée, Paris.

OFS (2006) Homicides et violence domestique – affaires enregistrées par la police 2000 à 2004, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.

OFS (2008) Homicides dans le couple. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.

US Dpt of Health and Human Services (2008) Child Maltreatment 2006. Washington DC.

Wyss, Eva (2006) Violence féminine : mythes et réalités. La violence n'est pas l'apanage des hommes. Bureau cantonal de l'égalité entre femme et homme, Berne.